



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 19 janvier 2012 à 14 h 50 en la salle de conférence de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Participations par appel conférence :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre

En raison de circonstances exceptionnelles découlant de l'annulation de la séance ordinaire du 18 janvier 2012 due aux conditions climatiques et de l'obligation d'accepter les résultats de l'appel d'offres public pour le financement par billets du règlement numéro 247-2010.

Les membres du comité administratif sont tous participants et acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire par conférence téléphonique.

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14 h 50.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance, vérification des présences et renonciation à l'avis de convocation;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Financement par billets – règlement numéro 247-2010 pour la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Acceptation de l'offre du soumissionnaire gagnant – résultat le 18 janvier 2012;
 - 3.2 Modification du règlement d'emprunt numéro 247-2010 et autorisation de signature – Financement par billets au montant de 1 958 200 \$;
- 4- Période de questions;
- 5- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 1-01-12

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QU'en raison de circonstances exceptionnelles découlant de l'annulation de la séance ordinaire du 18 janvier 2012 due aux conditions climatiques et de l'obligation d'accepter les résultats de l'appel d'offres public pour le financement par billets du règlement numéro 247-2010 auprès de la Direction du financement des organismes publics et documentation financière du Ministère des Finances;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont informés que la participation à une séance par téléphone ne fait pas partie des façons de faire prévues au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les décisions seront ratifiées par le Conseil de la MRC de Matane, le caractère exceptionnelle de la situation et la responsabilité de la MRC d'accepter le taux proposé par le plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres public pour le financement par billets du règlement numéro 247-2010;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du comité administratif acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire,;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Main et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une réunion extraordinaire du comité administratif de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2-01-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont renoncé à l'avis de convocation et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 3-01-12

ACCEPTATION DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE GAGNANT – RE : FINANCEMENT PAR BILLETS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 247-2010 POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues à la Direction du financement des organismes publics et documentation financière du ministère des Finances suite à l'appel d'offres pour le financement par billets du règlement d'emprunt numéro 247-2010 pour la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu :

QUE la MRC de Matane accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 25 janvier 2012 au montant de 1 958 200 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 247-2010 au pair échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

52 300 \$	2,75 %	25 janvier 2013
54 000 \$	2,75 %	25 janvier 2014
55 700 \$	2,75 %	25 janvier 2015
57 500 \$	2,75 %	25 janvier 2016
1 738 700 \$	2,75 %	25 janvier 2017

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 4-01-12

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 247-2010
ET AUTORISATION DE SIGNATURE – RE : FINANCEMENT PAR
BILLETS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 247-2010 POUR LA
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA RÉALISATION DES
TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 958 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt 247-2010 et de la procédure de refinancement;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 958 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 247-2010 soit réalisé;

QUE les billets seront signés par monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets seront datés du 25 janvier 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2013	52 300 \$
2014	54 000 \$
2015	55 700 \$
2016	57 500 \$
2017	59 400 \$ (à payer en 2017)
2017	1 679 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la MRC doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans (à compter du 25 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 247-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

--



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 5-01-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

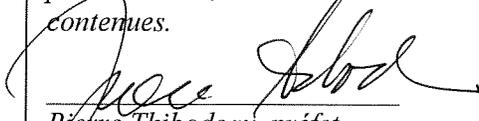


Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet